

Projet présenté par le Conseil d'Etat

Date de dépôt : 2 avril 2009

Projet de loi

approuvant les états financiers de l'Etat de Genève et la gestion du Conseil d'Etat pour l'année 2008

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
vu les articles 80 et 82 de la constitution de la République et canton de Genève, du 24 mai 1847;
vu les articles 49, 55 et 67A de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 7 octobre 1993;
vu la loi établissant le budget de l'Etat de Genève pour l'année 2008, du 15 décembre 2007;
vu les états financiers de la République et canton de Genève et le rapport de gestion du Conseil d'Etat pour l'année 2008,
décrète ce qui suit :

Art. 1 Etats financiers

¹ Les états financiers de la République et canton de Genève comprennent le bilan, le compte de fonctionnement, le compte d'investissement, le tableau de flux de trésorerie, le tableau de variation des fonds propres, les notes annexes et le rapport de l'organe de révision.

² Les états financiers pour l'année 2008 sont approuvés.

Art. 2 Attribution à la réserve conjoncturelle

L'attribution à la réserve conjoncturelle, d'un montant de 247 942 639,61 F, est acceptée.

Art. 3 Crédits supplémentaires et extraordinaires

Les crédits supplémentaires et extraordinaires pour l'exercice 2008, selon la liste présentée en annexe et faisant partie intégrante de la présente loi, sont acceptés.

Art. 4 Approbation de la gestion du Conseil d'Etat

La gestion du Conseil d'Etat pour l'année 2008 est approuvée.

Certifié conforme

Le chancelier d'Etat : Robert Hensler

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Le projet de loi qui vous est présenté vise :

- à approuver les états financiers de l'Etat de Genève pour l'exercice 2008,
- à accepter l'attribution à la réserve conjoncturelle,
- à régulariser les crédits supplémentaires et extraordinaires 2008,
- à accepter la gestion du Conseil d'Etat pour l'année 2008.

Ce projet de loi est basé sur le « rapport sur les comptes 2008 », tomes 1, 2 et 3 ainsi que sur le « rapport sur le bilan d'entrée au 1.1.2008 », qui lui sont annexés.

L'introduction des normes IPSAS à l'Etat de Genève au 1^{er} janvier 2008 a modifié le contenu et la forme des états financiers. La présente loi d'approbation des comptes a été revue en conséquence, afin de prendre en compte ces modifications.

L'exposé des motifs du Conseil d'Etat, publié en première partie du tome 1 du rapport sur les comptes 2008, constitue la partie générale de cet exposé des motifs.

Commentaire par articles :

Art. 1 Etats financiers

L'article 1 traite de l'approbation formelle des états financiers. Par états financiers, il faut comprendre l'ensemble des documents produits dans la partie « Etats financiers » du tome 1 du « rapport sur les comptes 2008 ». Il s'agit désormais de cinq états principaux, à savoir le bilan, le compte de fonctionnement, le compte d'investissement, le tableau de flux de trésorerie et le tableau de variation des fonds propres. Les notes annexes et le rapport de révision de l'inspection cantonale des finances font également partie intégrante des états financiers.

Les états financiers de l'Etat de Genève pour l'exercice 2008 présentent les résultats suivants :

- Le total du bilan est de 17 912,5 millions F;
- Le résultat du compte de fonctionnement est de 495,9 millions F;
- L'investissement net selon le compte d'investissement est de -288,8 millions F;
- La variation nette des liquidités est de -137,3 millions F;
- Le total des fonds propres est de 2 620,1 millions F.

L'approbation des états financiers porte sur leur exactitude et leur conformité au référentiel comptable de l'Etat.

Art. 2 Attribution à la réserve conjoncturelle

L'attribution à la réserve conjoncturelle est présentée dans cet article ainsi que dans le tome 1 du « rapport sur les comptes 2008 ». Cette attribution est une opération « après résultat ».

Elle doit être votée de façon distincte, en application de l'art. 67A de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève (LGAF). La réserve conjoncturelle figure dans les fonds propres du bilan de l'Etat. Au 31 décembre 2008, elle se monte à 743,7 millions.

Art. 3 Crédits supplémentaires et extraordinaires

Les crédits supplémentaires et extraordinaires pour l'exercice 2008 sont présentés dans le tome 2 du « rapport sur les comptes 2008 ».

Par crédits supplémentaires, on entend des dépassements au budget de fonctionnement dans des domaines qui avaient déjà fait l'objet d'une dotation budgétaire en 2008.

Par crédits extraordinaires, on entend des dépassements au budget de fonctionnement pour des objets nouveaux qui ne figuraient pas au budget 2008.

Les dépassements de crédit sont totalisés par nature et s'entendent sans compensation au sein des mêmes natures, hormis les charges de personnel et les dépenses générales. Ainsi, il est possible d'avoir pour une nature de charge des dépassements de crédit au niveau des centres de responsabilité et une économie au niveau des comptes de l'Etat de Genève pour la même nature.

Le budget 2008 était pour la dernière fois présenté à 3 positions, à l'exception des charges de personnel et des dépenses générales (publiées à 2 positions et des subventions à 7 positions). Ainsi les crédits supplémentaires et extraordinaires vous sont présentés en respectant cette nomenclature, qui génère un nombre parfaitement artificiel de dépassements qui sont pour la plupart compensés par des non-dépenses sur d'autres « sous-natures ».

Dès 2009, le budget a été voté par nature à 2 positions. Cette nouvelle pratique implique que la liste des dépassements de crédit pour les futurs exercices devrait être fortement réduite. L'application des normes comptables DicoGe (IPSAS) vient également amplifier le nombre de dépassements de crédit déposé pour l'année 2008 afin de rendre conforme les pratiques comptables déjà sur cet exercice.

Les crédits supplémentaires et extraordinaires comprennent :

- les crédits soumis à la Commission des finances et acceptés par cette dernière, que le Grand Conseil doit régulariser en application de l'article 49, alinéas 2 et 3, de la LGAF (Tableau I);
- les crédits soumis à la Commission des finances, mais refusés par cette dernière (Tableau II);
- les crédits concernant les éléments énumérés à l'article 49, alinéa 6, de la LGAF, non soumis à la Commission des finances, que le Grand Conseil doit régulariser dans le cadre de la loi sur le bouclage des comptes, en application de l'article 49, alinéa 7, de la LGAF (Tableau III). Cela concerne les éléments suivants :
 - les amortissements;
 - les dépréciations d'actifs;
 - les dotations à provisions.
- les crédits non soumis à la Commission des finances (tableau IV).

Le vote du Grand Conseil porte sur l'approbation de ces crédits supplémentaires et extraordinaires.

Les dépassements acceptés par la commission des finances, qui figurent dans la liste (tableau I) en annexe, se composent notamment :

- des 0.9 % d'indexation accordée au personnel de l'Etat et d'entités subventionnées pour un montant global de 27,4 millions;
- d'une augmentation du nombre de PLEND pour un montant de 11,7 millions;
- d'un montant de 99,6 millions de provisions qui auraient pu ne pas être soumises à la commission des finances puisqu'elles entraient dans le cadre de l'art. 49 al. 6 lettres c à f LGAF;
- d'un crédit supplémentaire déjà accordé par le Grand Conseil par le biais de la loi 10249 pour le paiement du complément de la prime de fidélité pour un montant de 38,8 millions.

Un crédit de 3,7 millions a été refusé par la Commission des finances (Tableau II), qu'il incombe aujourd'hui au Grand Conseil de régulariser, la dépense ayant dû être engagée. Il s'agit de :

- charges de personnel pour la couverture des rappels de cotisations CP et CIA en lien avec les réévaluations des états-majors de la police (gendarmerie et police judiciaire) et des fonctions de la Police de la Sécurité Internationale (PSI).

L'évaluation des états-majors de la police (gendarmerie et police judiciaire) a été demandée par le département des institutions (DI). Ces évaluations faisaient suite aux travaux qui avait été menés en 2004 et 2005, lors de l'élaboration du règlement concernant les traitements des fonctionnaires de police, et qui avaient conduit à la revalorisation des fonctions de cadres intermédiaires. Le Conseil d'Etat a examiné et approuvé cette démarche dans sa séance du 20 février 2008.

Le DI a demandé au Conseil d'Etat de bien vouloir examiner la possibilité de reconnaître à la PSI les nouvelles compétences qui lui avait été attribuées depuis le 1er novembre 2007. Le Conseil d'Etat a examiné et approuvé cette démarche dans sa séance du 20 février 2008.

Pour ces deux opérations, le département possédait, au moment de la décision, le disponible budgétaire. Toutefois, en raison de la coupe supplémentaire de 25 millions – à laquelle le DI a dû contribuer à hauteur de 5 millions – il n'a plus été possible de couvrir cette dépense en 2008. La Commission des finances a été avisée par un courrier du Conseil d'Etat en date du 5 avril 2008 que le coût de ces évaluations risquait de ne pas pouvoir être absorbé entièrement sur l'exercice en cours.

Les crédits supplémentaires et extraordinaires non soumis à la commission des finances conformément à l'art 49 al. 6 lettres c à f LGAF se montent à 538,7 millions (Tableau III). Ils se composent notamment :

- d'amortissements des immobilisations corporelles du patrimoine administratif pour un montant global de 135,2 millions;
- de moins-values non réalisées sur placements financiers pour un montant de 114,8 millions;
- d'amortissements sur subventions d'investissements accordées figurant au patrimoine administratif pour un montant de 29,9 millions;
- moins-values réalisées et non réalisées sur les actifs du patrimoine administratif pour un montant de 223,5 millions;
- de créances irrécouvrables pour un montant de 2,5 millions;
- de dotation à provisions pour un montant de 32 millions.

Les crédits qui n'ont pas pu être soumis à la Commission des finances se montent à 17,3 millions (tableau IV). Les plus importants se composent notamment :

- d'intérêts passifs et de frais d'emprunt pour un montant de 4,2 millions sur les natures 323 (dettes envers des entités particulières) et 328 (frais et coûts financiers) de la direction générales des finances. Au niveau de la nature générique 32 (intérêts passifs et frais d'emprunt), ce même service présente une économie. Dès 2009, cette nature est publiée dans les comptes et budgets au niveau de la nature à deux positions, soit la nature 32;
- d'une augmentation de 2,9 millions de la participation du Service d'application des peines et mesures aux charges d'autres cantons. Le dépassement sur la rubrique 04050300.351 est dû au fait que le pénitencier genevois a dû faire face en 2008 à une forte hausse des journées de placement dans les établissements concordataires et hors concordat. En outre, les tarifs journaliers ont augmenté d'environ 5%. Le placement dans les établissements hors concordat latin s'est également

accru considérablement. Cette dernière cause n'est pas la moindre dans le dépassement constaté, puisqu'elle explique, à elle seule, un surcoût d'environ 2 millions. Enfin, un montant de 0,5 million environ se rapporte au 4^e trimestre 2007, dont les factures sont parvenues tardivement au service et ont été comptabilisées sur l'exercice 2008. Le département n'a pas pu déposer de demande en autorisation de dépassement de crédit, car le dépassement n'est apparu que très tard, puisqu'environ 2,5 millions de factures sont arrivées dans le service au cours de la première quinzaine de 2009;

- de dédommagements à des tiers pour la participation de l'Etat à l'entretien des routes de la ville de Genève pour un montant de 0,9 million. Cette participation est comptabilisée sur la base d'un décompte des dépenses effectives de la ville de Genève qui s'est avéré plus important que l'estimation faite lors de l'élaboration du budget. Cette demande n'a pas été soumise à commission des finances, car le décompte final a été établi en fin d'exercice;
- d'une augmentation des frais de placement pour les jeunes de l'Office de la jeunesse pour 1,4 million. L'origine de ce dépassement est la non prise en considération au budget 2008 d'un effet induit par la RPT. Les placements sont régis par des bases légales. Les dernières factures de placement de l'année étant parvenues tardivement, les services concernés n'ont pas été en mesure d'estimer le dépassement à temps pour le dépôt d'une demande de crédit supplémentaire auprès de la commission des finances;
- de subventions pour les allocations d'apprentissage et de conversion de prêts en allocations pour un montant de 1,2 million. Les subventions aux personnes physiques sont difficiles à budgétiser compte tenu du fait qu'elles dépendent de plusieurs facteurs non prévisibles, à savoir la composition des revenus familiaux et le nombre d'étudiants qui répondent, excepté le revenu, aux exigences légales. Selon la législation en vigueur, le versement des allocations est dû à toute personne en formation et répondant aux exigences légales en matière d'allocations d'études. Les allocations d'études et d'apprentissage sont considérées par le département dans leur globalité et non par rubrique. Au niveau du 366 (non comprise la rubrique de fonds spécial 36609902) pour le CR 03.32.00.00, il y a globalement en 2008 un non-dépensé de 2,2 millions, raison pour laquelle il n'y pas eu de demande de dépassement de crédit;

- de frais pour les écolages d'élèves genevois scolarisés hors du canton de Genève pour un montant de 0,4 million. Des factures ont été reçues dans le courant du mois de décembre 2008, soit trop tardivement pour établir une demande de dépassement de crédit à l'intention de la commission des finances. Il convient de préciser que ces dépenses découlent de l'application de conventions intercantionales;
- de subventions non monétaires pour les Fondations Immobilières de Droit Public (FIDP) et la Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif, (FPLC) pour 2,4 millions. Les dotations aux fondations FIDP et FPLC ayant été plus importantes que prévu, les intérêts y relatifs se sont avérés supérieurs aux estimations initiales. Les montants définitifs ne sont connus que lors du boucllement. Il n'était donc pas possible de déposer une demande de dépassement dans les délais;
- d'une subvention « Indemnité pour impôt immobilier complémentaire + couverture budget d'exploitation Cité U » pour un montant de 0,2 million. Le budget 2008 a été établi avant que la loi 9974, qui fixe les montants, n'ait été votée. Le dépassement résulte d'estimations initiales insuffisantes. Comme ce dépassement n'a été constaté que lors des écritures de boucllement, il était trop tard pour déposer une demande de dépassement de crédit;
- d'une subvention concernant le fonds monuments, nature et sites, pour un montant de 0,2 million, qui est considéré comme un fonds propre affecté depuis cette année. Le dépassement est entièrement couvert par les recettes du fonds. Historiquement les financements spéciaux n'ont jamais donné lieu à des demandes de dépassement de crédit, raison pour laquelle ce dépassement n'a pas fait l'objet d'une telle demande;
- d'une subvention pour les associations et sociétés sportives pour un montant de 0,3 million. Cette subvention est entièrement financée par la loterie romande dans le cadre du fonds du sport-toto. Le dépassement concerne des demandes qui n'avaient pas été prévues dans le budget et qu'il a fallu honorer en cours d'exercice. Aucune demande de dépassement de crédit n'a été déposée car le délai était dépassé lorsque le dépassement a été constaté dans les comptes;
- d'une subvention à la CGN pour un montant de 0,2 million. Ce dépassement n'a pas été soumis à la Commission des finances en raison du délai de dépôt. Le boucllement des comptes 2007 de la CGN a été plus déficitaire que prévu, en raison notamment des surcoûts liés au carburant, ce qui a eu pour effet d'augmenter la participation du canton de Genève;

- d'une subvention non monétaire au TPG, concernant la rente annuelle de droit de superficie, pour un montant de 0,9 million, Le DT ne disposait pas d'informations lui permettant de déposer une demande en dépassement de crédit à la Commission des finances;
- de subventions accordées au canton pour un montant de 0,4 million (fonds énergie des collectivités publiques). Ce dépassement n'a pas été soumis à la Commission des finances en raison du délai de dépôt. L'octroi de subventions est tributaire des demandes des bénéficiaires et difficilement prévisible;
- de subventions pour l'encouragement à l'utilisation d'énergies renouvelables et à l'utilisation rationnelle pour un montant de 0,5 million. Il s'agit du versement de subventions énergétiques promises antérieurement au 31.12.2007 et qui ont fait l'objet de provisions dont l'utilisation a généré un revenu conduisant à une opération neutre au niveau du résultat;
- de subvention à l'aide aux victimes d'infraction (LAVI) pour 0,2 million. Les décisions d'indemnisation, rendues par l'instance en application de la loi fédérale sur LAVI ont excédé le budget. Une indemnisation d'un montant important a été accordée courant novembre 2008, date à laquelle il n'était plus possible de saisir la commission des finances d'une demande de dépassement de crédit.

Art. 4 Approbation de la gestion du Conseil d'Etat

Cette article approuve la gestion du Conseil d'Etat telle que décrite dans le rapport de gestion.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexes :

Tableaux I, II, III et IV relatifs aux crédits supplémentaires et extraordinaires - compte de fonctionnement (art. 49 LGAF)

Crédits supplémentaires et extraordinaires - Compte de fonctionnement 2008

- i. Crédits supplémentaires et extraordinaires soumis et approuvés par la Commission des finances et les crédits accordés par le Grand-Conseil pour le paiement du complément de la prime de fidélité (loi 10249)

CR	Nature	Libellé	Budget 2008	Comptes 2008	Dépassements	
					Total	dont autorisés
30	- Charges de personnel (y.c. compl. prime de fidélité 40%)		1'916'415'640	1'990'605'040.80	74'189'400.80	69'297'872.65
01	Chancellerie		10'523'527	10'621'401.12	97'874.12	165'862.21
		0.9% Indexation				88'580.00
		Compl. prime de fidélité 40%				77'282.21
02	Finances		136'578'675	150'107'767.83	13'529'092.83	13'783'594.16
		0.9% Indexation				1'593'806.00
		Allocation vie chère				318'799.00
		Compl. prime de fidélité 40%				822'123.16
02.25.00.00	307.	augmentation nombre de demandes PLEND				10'442'058.00
02.25.00.00	306.	Prestation en nature - Crèche				606'808.00
03	Instruction Publique		1'036'172'382	1'066'848'838.12	30'676'456.12	31'367'626.69
		0.9% Indexation				8'328'373.00
		Allocation vie chère				679'261.00
		Compl. prime de fidélité 40%				8'052'461.69
03.00.00.00	30.	DIP (rattrapage CIA IPSAS; Personnel remplacement)				8'625'531.00
03.00.00.00	30.	DIP IPSAS (comptabilisation mandats et traitements remboursés)				1'944'000.00
03.23.00.00	30.	SGIPA - IPSAS				3738'000.00
04	Institutions		351'204'169	377'697'478.54	26'493'309.54	16'230'487.72
		0.9% Indexation				2'607'353.00
		Allocation vie chère				1'021'705.00
		Compl. prime de fidélité 40%				2'707'704.72
04.01.00.00	30.	Caisse de pension				348'350.00
04.04.00.00	30.	Corps de police - Heures supplémentaires				7'875'375.00
04.04.00.00	30.	Corps de police - Indemnités extraordinaire 850F				1'670'000.00
05	Constructions et technologie de l'information		123'227'612	126'456'912.17	3'229'300.17	2'626'057.89
		0.9% Indexation				1'103'414.00
		Compl. prime de fidélité 40%				1'064'310.89
05.01.00.00	30.	Projet PAV				333'333.00
05.07.00.00	30.	Office du patrimoine et des sites - IPSAS				120'000.00
05.11.00.00	30.	Office de la sécurité civile - IPSAS				5'000.00
06	Territoire		64'105'301	65'465'956.67	1'360'655.67	1'439'151.50
		0.9% Indexation				533'702.00
		Compl. prime de fidélité 40%				601'083.50
06.10.00.00	30.	Direction générale de l'aménagement du territoire - 5 postes				304'366.00
07	Solidarité et Emploi		86'199'887	84'831'760.11	-1'368'126.89	1'545'948.68
		0.9% Indexation				710'924.00
		Compl. prime de fidélité 40%				835'024.68
08	Economie et Santé		31'538'652	29'960'602.17	-1'578'049.83	513'597.58
		0.9% Indexation				235'946.00
		Compl. prime de fidélité 40%				277'651.58
11	Grand Conseil		7'628'618	6'890'022.69	-738'595.31	49'106.80
		0.9% Indexation				212'82.00
		Compl. prime de fidélité 40%				27'824.80
12	Cour des Comptes		3'144'973	3'070'349.20	-74'623.80	72'411.44
		0.9% Indexation				23'518.00
		Compl. prime de fidélité 40%				48'893.44
13	Constituante		0	134'190.60	134'190.60	285'000.00
13.01.00.00	30.	Constituante				285'000.00
14	Pouvoir Judiciaire		66'091'844	68'519'761.58	2'427'917.58	1'219'027.98
		0.9% Indexation				542'060.00
		Compl. prime de fidélité 40%				676'967.98
31	- Dépenses générales		391'714'080	384'486'592.76	-7'227'487.24	61'016'760.00
01	Chancellerie		4'749'940	4'321'959.07	-427'980.93	1'196'322.00
		Report de crédit				1'196'322.00
02	Finances		14'304'747	14'697'271.62	392'524.62	4'783'503.00

Crédits supplémentaires et extraordinaires - Compte de fonctionnement 2008

- I. Crédits supplémentaires et extraordinaires **soumis et approuvés** par la Commission des finances et les crédits **accordés par le Grand-Conseil** pour le paiement du complément de la prime de fidélité (loi 10249)

CR	Nature	Libellé	Budget 2008	Comptes 2008	Dépassements		
					Total	dont autorisés	
		Report de crédit				4783'503.00	
03 - Instruction Publique			41'641'678	43'931'195.35	2'289'517.35	8'199'874.00	
		Report de crédit				2'729'874.00	
03.00.00.00	31.	DIP - IPSAS (reclassification investissements, modification comptabilisation des mandats)				5470'000.00	
04 - Institutions			50'716'801	49'193'994.12	-1'522'806.88	7'608'108.00	
		Report de crédit				4'488'108.00	
04.04.00.00	31.	Corps de police - Sécurité Eurofoot 2008				3'120'000.00	
05 - Constructions et technologie de l'information			219'908'686	214'483'678.90	-5425'007.10	21'647'433.00	
		Report de crédit				11'459'433.00	
05.01.00.00	31.	Secrétariat général - IPSAS				500'000.00	
05.04.00.00	31.	Office des bâtiments - IPSAS				6'000'000.00	
05.07.00.00	31.	Office du patrimoine et des sites - IPSAS				150'000.00	
05.08.00.00	31.	CTI - IPSAS				12'000'000.00	
05.11.00.00	31.	Office de la sécurité civile - IPSAS				138'000.00	
05.05.00.00	31.	Office du génie civil - RPT				2'200'000.00	
06 - Territoire			33'926'862	32'531'437.30	-1'395'424.70	5'318'852.00	
		Report de crédit				4'064'943.00	
06.04.00.00	31.	Direction générale de l'environnement - Assainissement Jonction				1'253'909.00	
07 - Solidarité et Emploi			5'542'827	4'116'381.33	-1'426'445.67	2'907'591.00	
		Report de crédit				2'907'591.00	
08 - Economie et Santé			7'839'007	7'934'544.44	95'537.44	7'617'524.00	
		Report de crédit				3'907'524.00	
08.05.11.00	31.	Direction générale de la santé - IPSAS (facturation honoraires société Eros)				400'000.00	
08.05.11.00	31.	Direction générale de la santé - IPSAS (vaccination HPV)				3'300'000.00	
08.05.11.00	31.	Direction générale de la santé - IPSAS (contrôle opérationnel des dispositifs médicaux)				10'000.00	
11 - Grand Conseil			2'601'580	2'224'368.43	-377'211.57	695'523.00	
		Report de crédit				695'523.00	
12 - Cour des Comptes			173'188	122'100.39	-51'087.61	102'030.00	
		Report de crédit				102'030.00	
13 - Constituante			0	6'930.80	6'930.80	135'000.00	
13.01.00.00	31.	Constituante				135'000.00	
14 - Pouvoir Judiciaire			10'308'764	10'922'731.01	613'967.01	805'000.00	
		Report de crédit				0.00	
14.01.00.00	31.	Pouvoir judiciaire				805'000.00	
32 - Intérêts passifs et frais d'emprunt						9'342'724.58	3'900'000.00
02.24.00.00	329.	AFC - Autres intérêts passifs	5'200'000	14'542'724.58	9'342'724.58	3'900'000.00	
339 - Créances irrécouvrables						1'853'540.09	2'072'000.00
07030000	339	Créances irrécouvrables - Office cantonal de l'inspection et des relations du travail	0	9736.47	9736.47	12'000.00	
07040100	339	Créances irrécouvrables - OCE - part cantonale	0	168'167.87	168'167.87	60'000.00	
07100600	339	Créances irrécouvrables - Service cantonal d'avance et de recouvrement des pensions alimentaires	2'500'000	4'175'635.75	1'675'635.75	2'000'000.00	
34 - Parts et contributions sans affectation						20'122'570.20	13'212'440.00
02240000	343	AFC -Part des communes taxes assur. inc.	0	3'244'191.89	3'244'191.89		
02240000	344	AFC - Part pompiers taxes d'assurance contre l'incendie	0	3'244'191.88	3'244'191.88	6'400'000.00	
02240000	346	AFC - Comp. fin. aux communes françaises	120'166'727	128'271'954.13	8'105'227.13	4'833'273.00	
02240000	349	AFC - Autres parts (Part au fonds d'équipement communal)	34'020'833	39'549'792.30	5'528'959.30	1'979'167.00	
35 - Dédommagements à des tiers						10'338'650.41	6'897'350.00

Crédits supplémentaires et extraordinaires - Compte de fonctionnement 2008

- I. Crédits supplémentaires et extraordinaires **soumis et approuvés** par la Commission des finances et les crédits **accordés par le Grand-Conseil** pour le paiement du complément de la prime de fidélité (loi 10249)

CR	Nature	Libellé	Budget 2008	Comptes 2008	Dépassements	
					Total	dont autorisés
07040100	350	Confédération - OCE - part cantonale	10'750'000	15'779'000.00	5'029'000.00	4'250'000.00
07141100	350	Confédération- Direction générale de l'action sociale	0	147'350.00	147'350.00	147'350.00
07040900	355	Dédommagement à des institutions privées - Mesures cantonales chômage	5'500'000	10'662'300.41	5'162'300.41	2'500'000.00
36 - Subventions accordées					216'538'966.71	222'462'890.64
1. Indexation complémentaire et complément de prime de fidélité sur les subventions						
03 - Instruction Publique					18'619'489.00	10'485'746.00
03130000	36500106	Conservatoire de musique de Genève	10'169'000	10'346'169.00	177'169.00	177'169.00
03130000	36500205	Institut Jaques - Dalcroze	3'556'000	3'615'137.00	59'137.00	59'137.00
03130000	36500301	Conservatoire populaire de musique	13'394'000	13'625'607.00	231'607.00	231'607.00
03250000	36303101	Ecole supérieure d'informatique et de gestion	1'400'000	1'430'092.00	30'092.00	30'092.00
03250000	36303201	Ecole supérieure des beaux - arts de Genève	7'014'700	7'330'018.00	315'318.00	198'790.00
03250000	36303501	Haute école de musique	12'156'000	12'388'783.00	232'783.00	232'783.00
03250000	36307701	Conditions locales particulières - HESSO	617'000	2'384'291.00	1'767'291.00	1'161'122.00
03250000	36307801	Conditions locales particulières - HESS2	3'800'000	4'878'412.00	1'078'412.00	479'366.00
03260000	36300102	Allocation au fonctionnement de l'université	280'472'000	293'070'347.00	12'598'347.00	6'298'347.00
03310000	36403101	Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle	18'465'000	19'069'987.00	604'987.00	605'987.00
03310000	36502001	Fondation SGIPA	3'074'000	3'139'259.00	65'259.00	65'259.00
03310000	36507101	Fondation officielle de la jeunesse	22'366'000	23'091'280.00	725'280.00	407'280.00
03310000	36507301	Fondation Ensemble	5'326'000	5'420'025.00	94'025.00	94'025.00
03310000	36507402	Fondation Clair-Bois	11'890'000	12'106'640.00	216'640.00	216'640.00
03310000	36507501	Foyer la caravelle	964'000	981'102.00	17'102.00	17'102.00
03310000	36507601	Astural	8'155'000	8'312'793.00	157'793.00	153'793.00
03310000	36507701	Ecole protestante d'altitude (EPA)	1'899'000	1'942'104.00	43'104.00	43'104.00
03310000	36507901	Atelier x	341'000	347'091.00	6'091.00	6'091.00
03310000	36508001	Association catholique d'action sociale (ACAS)	5'343'000	5'542'052.00	199'052.00	108'052.00
07 - Solidarité et Emploi					1'985'530.20	2'178'152.05
07141100	36300501	EPH - Etablissements Publics pour l'Intégration - EPI - fonctionnement	34'251'430	34'919'807.00	668'377.00	668'374.00
07141100	36500232	EPH-Centre Espoir (Armée du Salut)	4'070'807	4'091'852.00	21'045.00	89'311.00
07141100	36500235	EPH - Fondation PRO entreprise sociale privée	2'633'004	2'640'660.00	7'656.00	50'309.00
07141100	36500236	EPH - Association Point du Jour	281'071	282'808.00	1'737.00	4'835.00
07141100	36500304	EPH - Fondation pour l'hébergement des personnes handicapées psychiques (FHP)	5'651'790	5'683'527.00	31'737.00	31'737.00
07141100	36500405	EPH - Fondation Aigues-Vertes	12'605'352	12'883'907.00	278'555.00	278'555.00
07141100	36500504	EPH - Fondation Clair Bois	13'325'645	13'675'206.00	349'561.00	349'561.00
07141100	36500603	EPH - Fondation Ensemble	7'881'203	8'024'591.00	143'388.00	143'387.94
07141100	36500802	EPH - Association La Corolle	2'080'304	2'172'478.00	92'174.00	92'174.10
07141100	36500902	EPH - Fondation Trajets	4'680'036	4'790'885.00	110'849.00	130'849.32
07141100	36501002	EPH - La Maison des Champs	1'387'798	1'421'116.00	33'318.00	33'318.37
07141100	36502002	EPH - Société genevoise pour l'intégration professionnelle d'adolescents et d'adultes - SGIPA	15'015'731	15'126'246.20	110'515.20	185'769.16
07141100	36504501	EPH - Association pour l'Appartement de Jour (APAJ)	513'134	522'326.00	9'192.00	9'191.82
07141100	36506010	Association ARGOS	2'835'000	2'872'585.00	37'585.00	37'584.95
07141100	36507910	EPH - Association Arcade 84	404'417	406'468.00	2'051.00	5'404.19
07141100	36509610	EPH - Association réalise	511'404	579'194.00	67'790.00	67'790.20
08 - Economie et Santé					10'833'138.97	17'138'947.59
08032100	36500117	FSASD - Subvention de fonctionnement	110'546'978	110'914'345.97	367'367.97	2'110'431.27
08051100	36300117	Indemnité de fonctionnement HUG	598'186'580	608'374'710.00	10'188'130.00	14'750'874.56
08051100	36300119	Indemnité de fonctionnement cliniques de Joli-Mont et Montana	15'783'790	16'061'431.00	277'641.00	277'641.77
2. Autres dépassements de crédits sur les subventions						
02 - Finances					17'000'000.00	17'000'000.00
02210000	36900101	Subventions prises en charge par le FEC	-17'000'000	0.00	17'000'000.00	17'000'000.00
03 - Instruction Publique					43'258'628.69	34'565'517.00
03110000	36100601	Conférence suisse directeurs cantonaux instruction publique	657'000	857'802.00	200'802.00	210'717.00
03110000	36403401	Centre intercantonal d'information sur les croyances	0	130'000.00	130'000.00	150'000.00
03250000	36303201	Ecole supérieure des beaux - arts de Genève	7'014'700	7'330'018.00	315'318.00	116'528.00
03250000	36307701	Conditions locales particulières - HESSO	617'000	2'384'291.00	1'767'291.00	606'169.00
03250000	36307801	Conditions locales particulières - HESS2	3'800'000	4'878'412.00	1'078'412.00	599'046.00
03250000	36317801	Conditions locales particulières sur charges d'infrastructure - HESS2	2'000'000	3'000'000.00	1'000'000.00	1'000'000.00

Crédits supplémentaires et extraordinaires - Compte de fonctionnement 2008

- I. Crédits supplémentaires et extraordinaires **soumis et approuvés** par la Commission des finances et les crédits **accordés par le Grand-Conseil** pour le paiement du complément de la prime de fidélité (loi 10249)

CR	Nature	Libellé	Budget 2008	Comptes 2008	Dépassements		
					Total	dont autorisés	
03260000	36300102	Allocation au fonctionnement de l'université	280'472'000	293'070'347.00	12'598'347.00	6'300'000.00	
03260000	36310102	Subvention non monétaire - Université de Genève	59'229'234	82'170'790.69	22'941'566.69	23'531'267.00	
03310000	36403101	Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle	18'465'000	19'069'987.00	604'987.00	99'000.00	
03310000	36507101	Fondation officielle de la jeunesse	22'366'000	23'091'280.00	725'280.00	318'000.00	
03310000	36507601	Astural	8'155'000	8'312'793.00	157'793.00	4'000.00	
03310000	36508001	Association catholique d'action sociale (ACAS)	5'343'000	5'542'052.00	199'052.00	91'000.00	
03310000	36517101	Subvention non monétaire - Fondation officielle de la jeunesse	0	1'539'790.00	1'539'790.00	1'539'790.00	
05 - Constructions et technologie de l'information						12'045'155.14	11'764'732.00
05010000	36510155	TSR	0	1'735'500.00	1'735'500.00	1'735'500.00	
05010000	36510156	Fondation les Evaux	0	641'216.00	641'216.00	641'216.00	
05020000	36605050	Démolitions, transformations et rénovation de maisons d'habitation (LDTR lois 7292 et 8883)	0	5'000'000.00	5'000'000.00	5'000'000.00	
05040000	36517350	Ecole internationale (diff s/droit de superficie)	0	2'746'312.00	2'746'312.00	2'265'016.00	
05070000	36607456	Subventions aux personne physiques	40'000	1'760'016.64	1'720'016.64	1'880'000.00	
05110000	36207015	Subventions matériel et équipement	14'000	216'110.50	202'110.50	243'000.00	
06 - Territoire						11'813'396.20	11'813'515.00
06030000	36310125	Subvention non monétaire TPG - utilisation des infrastructures	0	11'455'296.00	11'455'296.00	11'455'296.00	
06050000	36508511	Subventions liés aux dégâts dus à la faune	200'000	367'562.20	167'562.20	167'681.00	
06100000	36100118	La Voie Suisse, Zoug	0	190'538.00	190'538.00	190'538.00	
07 - Solidarité et Emploi						28'579'837.83	32'389'157.00
07141100	36100211	CSIAS, Conférence suisse des institutions d'action sociale	14'000	18'396.00	4'396.00	4'396.00	
07141100	36100312	Conférence des directeurs des affaires sociales	63'942	87'500.00	23'558.00	23'558.00	
07141100	36500143	Subventions Aide au retour	0	3'645.40	3'645.40	500'000.00	
07141100	36500144	Commission "forfait intégration" - domaine Asile	0	135'300.00	135'300.00	2'800'000.00	
07143300	36600114	Prest. complém. fédér. (PCF) - SPC	279'290'174	304'098'672.23	24'808'498.23	257'921'49.00	
07143300	36600512	Prestations d'assistance	4'450'000	5'278'878.20	828'878.20	569'054.00	
07145100	36600502	Subsides partiels aux assurés à ressources modestes	51'100'000	53'875'562.00	2'775'562.00	2'700'000.00	
08 - Economie et Santé						89'283'775.08	84'350'224.00
08051100	36100120	Programme latin de don d'organes	0	138'094.00	138'094.00	138'094.00	
08051100	36310111	Indemnité location financement bâtiments et équipements HUG	11'701'000	62'931'079.40	51'230'079.40	51'568'000.00	
08051100	36310112	Indemnité location financement intérêt de la dette HUG	8'681'000	40'568'080.88	31'887'080.88	27'861'000.00	
08051100	36600212	Hospitalisation hors canton	3'600'000	7'226'093.00	3'626'093.00	2'988'130.00	
08076100	36604001	Remboursement taxes	710'000	2'625'000.00	1'915'000.00	1'275'000.00	
08076100	36604002	Remboursement émoluments taxis article 32 Ltaxis	0	487'427.80	487'427.80	520'000.00	
14 - Pouvoir Judiciaire						566'495.60	776'900.00
14010000	36600311	Frais d'assistance juridique	9'000'000	9'566'495.60	566'495.60	776'900.00	
Crédits supplémentaires et extraordinaires approuvés par la Commission des finances ne faisant pas l'objet d'une obligation de demandes formelle, selon l'article 49 al.6 lettres c à f de la LGAF*						118'961'526.00	99'660'000.00
02240000	338	Provision - AFC - débiteurs douteux - IPSAS	75'000'000	116'358'272.34	41'358'272.34	21'500'000.00	
07040100	338	Provision - OCE - part cantonale - IPSAS	0	270'555.20	270'555.20	110'000.00	
07143300	338	Provision - Service des prestations complémentaires - IPSAS	0	26'821'487.00	26'821'487.00	367'000'000.00	
07145100	338	Provision - Service de l'assurance maladie - IPSAS	0	50'511'211.46	50'511'211.46	41'350'000.00	

* Ces crédits supplémentaires et extraordinaires font partie de l'ensemble des dépassements de crédits liés à l'introduction des normes comptables IPSAS. Ils ont été soumis à la Commission des finances afin de présenter l'ensemble des effets liés aux normes IPSAS, malgré le fait que l'article 49 al. 6 de la LGAF stipule qu'il n'est pas nécessaire de faire des demandes de dépassements de crédits pour les dotations à provisions.

Hormis les natures 30 et 31 qui sont présentées par département, la totalisation des dépassements de crédit au niveau des natures s'entend sans compensation au sein des mêmes natures.

Crédits supplémentaires et extraordinaires - Compte de fonctionnement 2008

II. Crédits supplémentaires et extraordinaires **soumis et refusés** par la Commission des finances

CR	Nature	Libellé	Budget 2008	Comptes 2008	Dépassements	
					Total	dont refusés
30 - Charges de personnel						3'685'000.00
04.04.00.00	30	Réévaluation police - PSI	227'067'342	243'050'928.53	15'983'586.53	3'685'000.00
TOTAL II						3'685'000.00

La totalisation des dépassements de crédit au niveau des natures s'entend sans compensation au sein des mêmes natures.

Crédits supplémentaires et extraordinaires - Compte de fonctionnement 2008

III. Crédits supplémentaires et extraordinaires **non soumis** et **nécessitant pas d'être soumis** à la Commission des finances conformément à la LGAF art. 49 al. 6 lettres c à f

CR	Nature	Libellé	Budget 2008	Comptes 2008	Dépassements
330	Amortissements du patrimoine financier				70'735.61
331	Amortissements des immobilisations corporelles du patrimoine administratif				135'260'700.36
332	Amortissements des immobilisations incorporelles du patrimoine administratif				117'022.78
333	Dépréciations d'actifs				399'106.20
335	Moins-values non réalisées sur placements financiers				114'773'286.00
02220000	335	Moins-values non réalisées sur placements financiers	0	114'773'286.00	114'773'286.00
336	Amortissements sur subventions d'investissements accordées PA				29'988'344.36
337	Moins-values réalisées et non réalisées sur les actifs du patrimoine administratif				223'523'707.43
05010000	337	Moins-values réalisées et non réalisées sur les actifs du patrimoine administratif - Plus ou moins value sur Ventes terrains 2008	0	6'755'628.34	6'755'628.34
05050000	337	Moins-values réalisées et non réalisées sur les actifs du patrimoine administratif - Routes nationales	0	178'807'254.09	178'807'254.09
07010000	337	Moins-values réalisées et non réalisées sur les actifs du patrimoine administratif - Palexpo	0	37'960'825.00	37'960'825.00
338	Provisions				32'001'837.37
02220000	338	Direction générale des finances de l'Etat (succession en déshérence et remises de cotisation AVS/Al/APG 2008)	200'000	750'989.50	550'989.50
02230000	338	Fdtion de valorisation BCGe - actualisation provision pertes sur créances	4'192'000	8'795'464.00	4'603'464.00
02250000	338	Office du personnel (indexation complémentaire)	22'400'000	26'423'407.90	4'023'407.90
03230000	338	Enseignement secondaire postobligatoire (taxe scolaire)	0	109'716.00	109'716.00
03310000	338	Office de la jeunesse (Formation scolaire spéciale, Protection des mineurs, Service médico pédagogie, Clinique dentaire,...)	421'000	14'220'794.80	13'799'794.80
03320000	338	Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (Qualité et formation, Service d'allocations d'études et d'apprentissage)	150'000	1'246'821.20	1'096'821.20
04050200	338	Office pénitentiaire - Prison de Champ Dollon	0	500'000.00	500'000.00
05020000	338	Autorisation de construire - débiteurs douteux	0	324'317.00	324'317.00
05040000	338	Bâtiments - Maintenance, gestion et conciergerie	0	1'344'013.18	1'344'013.18
05060000	338	Logement - débiteurs douteux	0	1'100'483.00	1'100'483.00
05070000	338	Patrimoine et sites	0	1'423'617.00	1'423'617.00
05110000	338	Sécurité civile	0	11'264.00	11'264.00
06030000	338	Direction générale de la mobilité	0	265'350.00	265'350.00
06040000	338	Direction générale de l'environnement (service de l'énergie)	0	965'134.00	965'134.00
06050000	338	Direction générale de la nature et du paysage	0	37'399.54	37'399.54
07110500	338	Service des tutelles adultes	0	97'777.00	97'777.00
07141100	338	DGAS - débiteurs douteux EMS	0	958'342.20	958'342.20
08011100	338	Présidence et secrétariat général	0	30'000.00	30'000.00
08051100	338	Direction générale de la santé	0	421'947.95	421'947.95
08055100	338	Service de la consommation et des affaires vétérinaires	0	15'726.21	15'726.21
08071100	338	Direction des affaires économiques	0	20'000.00	20'000.00
08074100	338	Registre du commerce et régimes matrimoniaux	0	27'925.00	27'925.00
08076100	338	Service du commerce	0	79'391.33	79'391.33
14010000	338	Administration du pouvoir judiciaire	500'000	694'956.56	194'956.56
339	Créances irrécouvrables				2'540'441.57
03210000	339	Créances irrécouvrables - Enseignement primaire	0	5'465.00	5'465.00
03230000	339	Créances irrécouvrables - Enseignement secondaire postobligatoire	0	11'547.80	11'547.80
04030500	339	Créances irrécouvrables - Service des automobiles et de la navigation	660'000	6'715'515.34	11'515.34
04050500	339	Créances irrécouvrables - Service des établissements de détention	0	22'414.90	22'414.90
04070200	339	Créances irrécouvrables - Office des poursuites	100'000	11'7074.31	11'7074.31
05060000	339	Créances irrécouvrables - Logement	710'000	2'512'993.85	1'802'993.85
06010000	339	Créances irrécouvrables - Secrétariat général DT	2'000	93'069.96	91'069.96
06020000	339	Créances irrécouvrables - Direction générale de l'Intérieur	0	22'075.39	22'075.39
06050000	339	Créances irrécouvrables - Direction générale de la Nature et du paysage	0	9'825.05	9'825.05
07010000	339	Créances irrécouvrables - Présidence, secrétariat général DSE	40'000	80'400.00	40'400.00
07141100	339	Créances irrécouvrables - Direction générale de l'action sociale	0	65'382.20	65'382.20
07145100	339	Créances irrécouvrables - Service de l'assurance maladie	0	205'598.60	205'598.60

Crédits supplémentaires et extraordinaires - Compte de fonctionnement 2008

- III. Crédits supplémentaires et extraordinaires **non soumis** et **nécessitant pas d'être soumis** à la Commission des finances conformément à la LGAF art. 49 al. 6 lettres c à f

CR	Nature	Libellé	Budget 2008	Comptes 2008	Dépassements
08055100	339	Créances irrécouvrables - Service de la consommation et des affaires vétérinaires	0	13'051.66	13'051.66
08076100	339	Créances irrécouvrables - Service du commerce	200'000	336'609.34	136'609.34
14010000	339	Créances irrécouvrables - Administration du Pouvoir judiciaire	330'000	411'512.16	81'512.16
Autres dépassements inférieurs à 5'000 CHF					3'906.01
TOTAL III					538'675'181.68

La totalisation des dépassements de crédit au niveau des natures s'entend sans compensation au sein des mêmes natures.

Crédits supplémentaires et extraordinaires - Compte de fonctionnement 2008

IV. Autres crédits supplémentaires et extraordinaires non soumis à la Commission des finances

CR	Nature	Libellé	Budget 2008	Comptes 2008	Dépassements
32 - Intérêts passifs et frais d'emprunt					4'278'006.69
02220000	323	Dettes envers des entités partic.	4'013'775	5'702'150.50	1'688'375.50
02220000	328	Frais et coûts financiers	1'750'000	4'337'738.59	2'587'738.59
Autres dépassements inférieurs à 5'000 CHF					1'892.60
34 - Parts et contributions sans affectation					273'949.15
02240000	341	Contributions à des communes	0	211'098.90	211'098.90
06040000	340	Part des communes aux recettes	100'000	162'850.25	62'850.25
35 - Dédommagements à des tiers					4'271'000.80
03220000	351	Cantons - Cycle d'orientation	0	16'453.00	16'453.00
03230000	351	Cantons - Enseignement secondaire postobligatoire	680'000	1'068'289.00	388'289.00
04030400	351	Cantons - Office cantonal de la population	549'450	600'518.75	51'068.75
04050100	351	Cantons - Direction de l'office pénitentiaire	503'000	527'271.40	24'271.40
04050300	351	Cantons - Service de l'application des peines et mesures	9'610'000	12'516'877.65	2'906'877.65
05050000	352	Communes - Génie civil	14'500'000	15'383'285.00	883'285.00
06020000	351	Cantons - Direction générale de l'Intérieur	1'800	2'556.00	756.00
36 - Subventions accordées					8'442'601.38
03 - Instruction Publique					2'763'411.31
03310000	36507001	Institutions hors canton accueillant des mineurs	179'100	227'969.65	48'869.65
3310000.	36600501	Appui social	191'000	224'684.25	33'684.25
03310000	36608001	Frais de placements	7'880'000	9'367'170.31	1'487'170.31
03320000	36600101	Allocations d'apprentissage	3'790'000	4'453'852.00	663'852.00
03320000	36600201	Remboursements de taxes pour apprentis	350'000	358'669.10	8'669.10
03320000	36602101	Conversion de prêts en allocations	700'000	1'221'166.00	521'166.00
04 - Institutions					119'084.00
04030100	36508013	Participation de l'Etat aux frais électoraux	20'000	116'400.00	96'400.00
04050200	36600213	Pécule et vêtements	685'000	707'684.00	22'684.00
05 - Constructions et technologie de l'information					3'190'572.74
05010000	36507150	Assoc. handicapés architecture urbanisme (hau)	20'000	29'302.00	9'302.00
05060000	36318050	Subvention tacites - intérêts dotations fidp - 56-1560101 / 56-4268001	4'665'000	5'789'979.99	1'124'979.99
05060000	36318051	Subvention tacites - intérêts dotations fplc- 56-1530201 / 56-4268002	1'050'000	2'364'036.75	1'314'036.75
05060000	36508150	Indemnité pour impôt immobilier complémentaire + couverture bud. Expl. Cité U	280'000	457'000.00	177'000.00
05070000	36207456	Subvention aux communes, dans le cadre du fonds MNS	64'000	85'738.00	21'738.00
05070000	36507456	Subventions aux institutions privées, dans le cadre du fonds MNS	270'000	447'466.00	177'466.00
05110000	36207011	Instruction	68'000	76'570.00	8'570.00
05900100	36207016	Subventions ordinaires	700'000	705'000.00	5'000.00
05900100	36207110	Subventions conditionnelles	50'000	80'000.00	30'000.00
05900100	36507012	Associations et sociétés sportives, subventions ordinaires	2'400'000	2'699'480.00	299'480.00
05900100	36508811	Associations et sociétés sportives, aide en faveur des sélections sportives cantonales	200'000	223'000.00	23'000.00
06 - Territoire					2'060'298.05
06010000	36501014	Subventions CGN	1'345'000	1'544'420.00	199'420.00
06030000	36310126	Subvention non monétaire TPG, rente annuelle de droit de superficie	0	907'000.00	907'000.00
06040000	36100115	Subventions accordées au canton (fonds énergie des collectivités publiques)	2'154'500	2'541'930.55	387'430.55
06040000	36400314	Subventions pour l'encouragement à l'utilisation d'énergies renouvelables et à l'utilisation rationnel	1'000'000	1'535'748.00	535'748.00
06060000	36501017	Modes de production et matières premières renouvelables	50'000	73'687.00	23'687.00
06060000	36512420	Subvention non monétaire, prêts cantonaux, de désendettement et AEP à taux d'intérêts 0%	85'000	92'012.50	7'012.50
07 - Solidarité et Emploi					209'702.55
07141100	36505104	Elisa	35'000	50'000.00	15'000.00
07141100	36600200	Instance d'indemnisation LAVI	990'000	1'184'702.55	194'702.55

Crédits supplémentaires et extraordinaires - Compte de fonctionnement 2008

IV. Autres crédits supplémentaires et extraordinaires **non soumis** à la Commission des finances

CR	Nature	Libellé	Budget 2008	Comptes 2008	Dépassements
08- Economie et Santé					99'532.73
08051100	36310106	Indemnité mise à disposition personnel unité EIS	280'525	290'726.47	10'201.47
08051100	36509702	Action prévention du jeu	45'200	128'745.56	83'545.56
08054100	36100311	Centre suisse d'information toxicologique	68'800	74'585.70	5'785.70
Autres dépassements inférieurs à 5'000 CHF					160.31
TOTAL IV					17'265'558.02

Les totalisations des dépassements de crédit au niveau des natures s'entendent sans compensation au sein des mêmes natures.